

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00115

SOUTIEN AU CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2018

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180329-D20180011510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

SOUTIEN AU CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2018

L'essor économique de Saint-Etienne Métropole est le principal moteur de l'attractivité du territoire. La création d'un environnement favorable au développement de nos entreprises et à l'accueil de nouvelles activités est au cœur de la stratégie économique de la Métropole. Ainsi, Saint-Etienne Métropole propose d'accompagner le développement par la mise en place d'une offre de service de proximité, concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises. Les partenariats constitués avec les associations d'entreprises participent pleinement à cet accompagnement des entreprises.

Créé en 1991, à l'initiative de dirigeants implantés dans le Pays du Gier, le Club Gier Entreprises compte environ 170 adhérents. Le territoire d'origine du club est le Pays du Gier, mais son périmètre d'action s'est élargi, au fil des années à l'Est Stéphanois, dans un premier temps, puis à Saint-Etienne mais aussi à l'Ouest lyonnais (à fin 2016, 90 % des adhérents étaient localisés sur Saint-Etienne Métropole, et 62 % sur le Pays du Gier).

Le Club Gier Entreprises constitue un groupement multisectoriel avec une majorité d'industriels (50 % des adhérents), en particulier de la métallurgie et du travail des métaux, devant le secteur des services (40 % des adhérents) et du BTP (10 % des adhérents). Il représente plus de 8 500 emplois. Plus de trois quart des adhérents (77 %) sont des entreprises de moins de 50 salariés.

L'équipe de permanents de l'association compte 2 personnes. Le Club Gier Entreprises est présidé par Jean-Luc Deshayes (dirigeant du bureau d'études BDEM). La structure s'est fixée les objectifs généraux suivants :

- favoriser les échanges interentreprises afin de créer une dynamique de réseau,
- identifier et répondre aux besoins des entreprises en accompagnant la PME dans son développement commercial, stratégique, dans sa recherche de compétences,
- promouvoir les savoir-faire en proposant une offre globale aux donneurs d'ordre,
- participer à la valorisation du tissu économique local en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le partenariat entre le Club Gier Entreprises et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de prescriptions de services en direction des entreprises adhérentes au Club Gier Entreprises.

Le Club Gier Entreprises contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- Offre d'accueil des entreprises : identification de locaux et fonciers privés vacants.
- Rôle Sociétale de l'Entreprise (RSE) : action de promotion des métiers et de formation pré-qualifiante et accompagnement d'un projet de création d'une crèche interentreprises.

- Démarches d'achat local : contribuer à la base de données fournisseurs, identifier des entreprises pour intégrer la démarche innovante UGAP, inviter les adhérents à la conférence économique organisée par Saint-Etienne Métropole ainsi qu'aux matinales thématiques, favoriser les liens commerciaux entre adhérents au travers d'action de business meeting.
- Le design, vecteur d'innovation : organisation de forums de sensibilisation, promotion des diagnostics design au sein de l'entreprise et organisation d'une action de présentation des dispositifs design et French Tech.
- L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS), vecteur d'emplois et de développement économique : promotion de l'action des coopératives jeunes de service.
- L'emploi : animation d'une plateforme emploi dématérialisée et identification des entreprises adhérentes dans le cadre d'actions spécifiques.
- L'attractivité du territoire : favoriser la connaissance des outils et des savoir-faire de Saint-Etienne Métropole pour mieux utiliser ces ressources locales et les valoriser à l'extérieur de notre territoire : organisation de visites entreprises, valorisation du savoir-faire ligérien, mise en place de journées export.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, le Club Gier Entreprises cherchera aussi souvent que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Tenant compte du contexte financier et budgétaire des collectivités territoriales, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec son projet de la Métropole, une intervention financière à hauteur de **28 500 €** en faveur du Club Gier Entreprises.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 28 500 € à l'association Club Gier Entreprises et le projet de convention correspondant à intervenir pour l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget du développement économique (ligne SERV-SUBVASSOC) de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU